

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir adjudicateur :

Association PACT SOLiHA de
l'Aube
21 rue Jean Louis DELPORTE
10 000 Troyes

Objet du marché :

Acquisition et livraison de fournitures d'hygiène corporelle et de premier secours

Marché n°2026-001

Marché passé selon la procédure adaptée (MAPA)
Articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

1 - CONTRACTANTS

Je (nous) soussigné (e) (s),

1.1 - 1^{er} contractant :

Contractant unique ☐ ou co-contractant d'un groupement conjoint ☐ ou solidaire ☐ ☐

M/Mme :

Agissant en mon nom personnel ou en qualité de :

Pour le compte de la société :

Adresse du siège à :

Adresse de l'établissement chargé des prestations :

RCS

N° SIRET

La société
ci-dessus,

est le mandataire des contractants

Adresse électronique et n° de téléphone :

1.2 - 2^{ème} contractant :

Contractant unique ☐ ou co-contractant d'un groupement conjoint ☐ ou solidaire ☐

M/Mme :

Agissant en mon nom personnel ou en qualité de :

Pour le compte de la société :

Adresse du siège à :

Adresse de l'établissement chargé des prestations :

RCS

N° SIRET

La société
ci-dessus,

est le mandataire des contractants

Adresse électronique et n° de téléphone :

--

- M'engage (nous engageons) sans réserve et après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles R2143-6 et suivants du code de la commande publique, à exécuter les prestations aux conditions particulières mentionnées dans le présent marché
- L'offre ainsi présentée me (nous) lie pour un délai de QUATRE VINGT DIX (90) JOURS à compter de la date de remise de l'offre.

2 - DISPOSITIONS GENERALES

2.1 - Objet

L'objet du marché concerne l'acquisition et la livraison de fournitures d'hygiène corporelle et de premier secours pour l'association PACT SOLiHA de l'Aube.

Les fournitures faisant l'objet de ce marché sont définies dans le Bordereau des Prix Unitaires. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive.

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée (MAPA). Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

2.3 - Forme de contrat

En application des articles R.2162-1 à R. 2162-5 du code de la commande publique, le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni maximum.

Les prestations font l'objet d'un découpage en lot :

- Lot 1 : produits hygiène corporelle
- Lot 2 : produits hygiène enfant bas âge
- Lot 3 : produits de premiers secours
- Lot 4 : protections menstruelles et gels intimes.

3 - DURÉE DE L'ACCORD ET DÉLAIS DE LIVRAISON

Le présent marché est conclu pour une première période de deux ans à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement par période annuelle.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le Pouvoir Adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCP.

Délais de livraison

Les délais entre la commande et sa livraison ne pourront excéder 10 jours ouvrés.

☐ A compléter obligatoirement par le candidat :

Le titulaire s'engage à livrer toute commande dans un délai de : Jours (dans la limite du délai ci-dessus).

- pour les livraisons en cas de commandes urgentes : Heures ou jours (*rayez la mention inutile*).

- Délai d'établissement des devis :heures (maximum 72 heures).

4 - PRIX

Les prix des prestations sont établis sur la base des prix unitaires figurant dans le bordereau de Prix (BPU) qui engage le prestataire sur toute la durée du contrat et le catalogue du fournisseur.

Le(s) catalogue(s) ou tarifs publics du fournisseur applicables à l'ensemble de la clientèle, se verra appliqué un rabais de % (*à renseigner par le candidat*)

Les prestations seront rémunérées par application des montants des prix fixés au BPU affectés des quantités réellement effectuées sur la base des bons de commande émis.

5 - PAIEMENT

5.1 Modalité de paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

1^{er} contractant :

Titulaire du compte

IBAN :

2^{ème} contractant

Titulaire du compte

IBAN :

Joindre obligatoirement un RIB

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

☐ Un compte unique ouvert au nom du mandataire

☐ Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) s'appliquent.

5.2 Avance forfaitaire

Aucune avance ne sera versée.

6 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

Etablie en un seul original

Établissement de l'offre de l'entreprise Fait à....., le Nom, prénom et qualité du signataire Signature et cachet entreprise	Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Fait à, le Le représentant du pouvoir adjudicateur
---	---